

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF217

présenté par
M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 48

I. - Après l'alinéa 8, insérer les alinéas suivants :

« 5° L'article 527 est abrogé. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – La perte de recettes pour l'État résultant du 5° du I est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de poursuivre la suppression des taxes à faible rendement, cet amendement prévoit de supprimer la taxe sur les poinçonnages de métaux précieux.

Cette taxe entre bien dans la catégorie des taxes à faible rendement.

La suppression contribuera à réduire la pression fiscale.